



Le Cadre du Système MRV Climatique National Liberia

Mars 2020

RAPPORT DE RÉFÉRENCE MRV ÉTUDES DE CADRAGE : CADRE DE RÉFÉRENCE

Pour soutenir les priorités nationales de développement des capacités en MRV climatique en Afrique de l'Ouest, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a organisé une [Consultation Technique Régionale](#) de haut niveau sur « la Pertinence, l'Effectivité et l'Alignement » en mars 2020 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Afin d'éclairer les discussions, des Experts techniques nationaux dans chaque pays ont préparé des études de cadrage complètes sur l'état des lieux de leurs systèmes nationaux MRV respectifs sur le climat.

Le rapport de chaque pays identifie et compile :

- Les besoins et ambitions de l'équipe MRV pays climat;
- Une liste des principaux acteurs et institutions concernés par le MRV climatique - y compris les inventaires des émissions de GES, les mesures d'atténuation des GES, le financement climatique, les impacts climatiques et les polluants climatiques à courte durée de vie (SLCP);
- Les différentes initiatives de renforcement des capacités MRV dans le pays;
- Les résultats de la nouvelle enquête en direction des principaux acteurs et institutions sur les besoins et les défis liés au MRV climatique;
- Une base de connaissances constituée de rapports publiés et d'autres sources d'information liées au système MRV climatique du pays;
- Des recommandations spécifiques pour les priorités de renforcement des capacités afin de rendre les systèmes nationaux de MRV climatiques plus pertinents et efficaces.

Pour plus d'informations sur cette étude de cadrage MRV, veuillez contacter l'Expert Technique Domestique, [M. Isaac Nyaneyon Kannah](#), ou pour plus d'informations sur une des autres [Rapports de Référence MRV](#), veuillez contacter la Coordinatrice régionale MRV Afrique de l'Ouest, [Mme. Rachel Boti-Douayoua](#).

This project was undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

TABLE DE MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. CONTEXTE GÉNÉRAL	6
3. SYSTÈME DE MRV DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU LIBÉRIA – ORIGINE, ÉVOLUTION ET DÉVELOPPEMENT	7
3.1 Le cadre général de politique climatique au Libéria	7
3.2 Dispositif institutionnel du Libéria pour la gouvernance liée aux changements climatiques	8
4. LES ACTIVITÉS DE MRV AU LIBÉRIA	11
4.1 Mesure, gestion des données et rapports	11
4.2 Programme de réduction des émissions de GES	12
4.3 Registre REDD+	12
5. ANALYSE DES FORCES, DES FAIBLESSES, DES OPPORTUNITÉS ET DES MENACES (SWOT) DE L'ACTIVITÉ DE MRV	14
5.1 MRV Besoins institutionnels et lacunes pour la pleine mise en œuvre des activités de MRV au Libéria	18
6. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR RENFORCER L'ACTIVITÉ DE MRV CLIMATIQUE AU LIBÉRIA	20
6.1 Recommandations concernant l'activité de MRV au Libéria	20
6.2 Recommandations pour l'activité MRV en Afrique de l'Ouest	21
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	22
ANNEXE	23

TABLE DE FIGURES

Figure 1: Structure de gouvernance/Dispositif institutionnel du système national de MRV.	10
Figure 2 : Analyse SWOT.	14
Figure 3 : Besoins/lacunes identifiés dans le système de MRV.	19
Figure 4 : Recommandations proposées pour les activités de MRV.	20

1. INTRODUCTION

Le présent rapport sur l'état des lieux de la MRV est élaboré dans le but d'identifier des informations sur le système de MRV climatique du Libéria (suivi/mesure, notification et vérification), qui serviront à analyser et présenter des recommandations concernant les priorités en matière de renforcement des capacités lors de l'atelier sur la MRV climatique en Afrique de l'Ouest à Abidjan. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) appuie le programme de MRV climatique de l'Afrique de l'Ouest.

Ce rapport, qui est divisé en plusieurs sections, est précédé par une courte présentation du contexte de cet état des lieux. La première section décrit le système de MRV climatique du Libéria. Il présente des informations générales sur l'origine, l'évolution et le développement du système de MRV au Libéria. Elle est suivie par des sections sur le dispositif institutionnel de la MRV et les activités de MRV climatique au Libéria. Les dernières sections sont consacrées à l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (SWOT) et aux recommandations émises à cet égard.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL

ECCC appuie les priorités de développement des capacités de MRV des pays d'Afrique de l'Ouest par le biais d'ateliers techniques au cours desquels des experts-conseils techniques indépendants réalisent des études préliminaires détaillées et soumettent des rapports sur le système de MRV de chaque pays d'Afrique de l'Ouest.

Le rapport sur l'état des lieux de la MRV par pays présente les besoins et les ambitions de l'équipe nationale de MRV, les principaux acteurs concernés par la gestion du changement climatique et la réduction des GES et des polluants climatiques à courte durée de vie dans le pays. Il présente également les résultats de l'enquête auprès des principaux acteurs et institutions, ainsi qu'une compilation et une description des diverses initiatives en matière de MRV climatique dans le pays. Le rapport final inclus une analyse SWOT et des recommandations précieuses pour l'établissement des priorités en matière de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de la CDN.

Par conséquent, le présent document contient un résumé des activités de MRV climatique pour le Liberia, qui est une contribution à l'atelier régional qui se tiendra à Abidjan du 3 au 5 mars 2020 et qui définira une feuille de route qui fera progresser la mise en place d'un système commun de MRV climatique en Afrique de l'Ouest.

3. SYSTÈME DE MRV DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU LIBÉRIA – ORIGINE, ÉVOLUTION ET DÉVELOPPEMENT

3.1 Le cadre général de politique climatique au Libéria

La politique du Liberia en matière de la lutte contre le changement climatique est le fruit des efforts déployés au niveau international pour faire face au changement climatique, et s'est traduit par la ratification par le Liberia de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 21 mars 1994, puis du protocole de Kyoto le 5 novembre 2002.

Immédiatement après la ratification du protocole de Kyoto, le parlement libérien a promulgué, le 21 novembre 2002, la loi portant création de l'Agence de protection de l'environnement (Environment Protection Agency Act of Liberia), qui prévoit la création de l'Agence de protection de l'environnement (APE), du Conseil national de la politique environnementale, de la Cour des recours environnementaux, du Tribunal administratif de l'environnement et du Fonds de protection de l'environnement.

Cette loi a créé l'APE du Libéria, qui est l'institution responsable de la mise en œuvre des traités internationaux relatifs à l'environnement tels que la CCNUCC, le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris, etc. L'APE représente le Libéria dans toutes les fonctions politiques et opérationnelles du FEM et sert de point focal pour les activités politiques et opérationnelles du FEM ainsi que pour la CCNUCC.

L'EPA du Libéria est l'autorité nationale désignée de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto et a pour mandat, en sa qualité d'organisme national de réglementation, la gestion durable de l'environnement, y compris la lutte contre les changements climatiques. L'EPA est l'organisme de réglementation de la République chargé d'assurer l'utilisation, la gestion et la protection durables de l'environnement et de ses ressources naturelles.

Le Libéria a poursuivi ses efforts pour renforcer sa politique nationale en matière de changements climatiques en ratifiant l'Accord de Paris en 2018 et a promulgué « Politique et stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques » en 2018. Cette politique vise à faire en sorte que les questions

d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation soient prises en compte dans les principales actions de développement sectorielles et intersectorielles. Le cadre de l'adaptation est essentiel à cette politique et à cette stratégie, tout en prenant en compte les questions cruciales de l'atténuation. L'élaboration de cette politique répond à un besoin au niveau national résultant de la pression exercée par le climat sur les ressources sociales, économiques et environnementales. Les principaux éléments de la politique sont les suivants : Impacts, risques et vulnérabilités liés au changement climatique et réponses apportées ; Orientation stratégique ; Interventions stratégiques d'adaptation et d'atténuation ; Dispositifs institutionnels en matière de gouvernance relative au changement climatique ; Plan d'action et plan de mobilisation des ressources ; et Cadre de suivi et d'évaluation.

3.2 Dispositif institutionnel du Libéria pour la gouvernance liée aux changements climatiques

Mis en place suite aux ratifications par le pays des accords internationaux sur les changements climatiques tels que la CCNUCC, le protocole de Kyoto, le Président de la République du Libéria, en octobre 2010, en vue de faire respecter, superviser et coordonner la mise en œuvre de la politique sur les changements climatiques, a établi le Comité national de pilotage de la lutte contre le changement climatique (CCNSC), présidé par le bureau du président. Grâce à ce dispositif, le Libéria a pu transmettre en 2013 sa première communication nationale et, par la suite, en 2015, sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) dans le cadre du dispositif international de mesure, de notification et de vérification (MRV).

Ces actions montrent la progression du pays dans la mise en place de son système de MRV, depuis la mise sur pied de l'APE qui était la seule institution chargée de la MRV jusqu'en 2010, suivie par le NCCSC, qui regroupe de nombreux ministères et organismes.

L'adoption de la politique et stratégie nationale de riposte en août 2018 a suscité la mise en place d'un dispositif institutionnel national légal pour la gouvernance de la lutte contre les changements climatiques au Libéria. Ce cadre regroupe plus de six institutions publiques et le secteur privé, des organisations de la société civile et des représentants des communautés vulnérables au sein du groupe de travail sectoriel sur l'environnement (figure 1).

Le CCNSC, en tant que structure institutionnelle suprême, a pour mandat de coordonner et de superviser la mise en œuvre de la politique sur les changements climatiques. Le Secrétariat national sur les changements climatiques appuie le CCNSC dans ses activités quotidiennes. L'APE, qui relève du CNCSC, est l'autorité nationale désignée (ADN) de la CCNUCC et Protocole de Kyoto et a pour mandat, en sa qualité d'organisme national de réglementation, la gestion durable de l'environnement, et notamment de la lutte contre le changement climatique. L'APE est l'organisme de réglementation de la République chargé d'assurer l'utilisation, la gestion et la protection durables de l'environnement et de ses ressources naturelles. L'Agence est également habilitée par la loi à intégrer, harmoniser et assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et des décisions environnementales du Conseil d'orientation par les ministères et organismes d'exécution. Conformément à son mandat, l'Agence coordonne, avec d'autres ministères et organismes, la mise en œuvre intégrale des principales activités relevant de la politique. En tant que membre important du NCCSC, l'APE joue le rôle d'agent d'exécution de la politique en consultation avec le ministère des Transports (MdT), l'Office du développement forestier (Forestry Development Authority, FDA), le ministère de l'Égalité entre les sexes, de l'Enfance et de la Protection sociale, le ministère des Mines et de l'Énergie, le ministère de l'Agriculture, ministère des Finances et de la Planification du développement (MFDP) et d'autres institutions sectorielles compétentes.

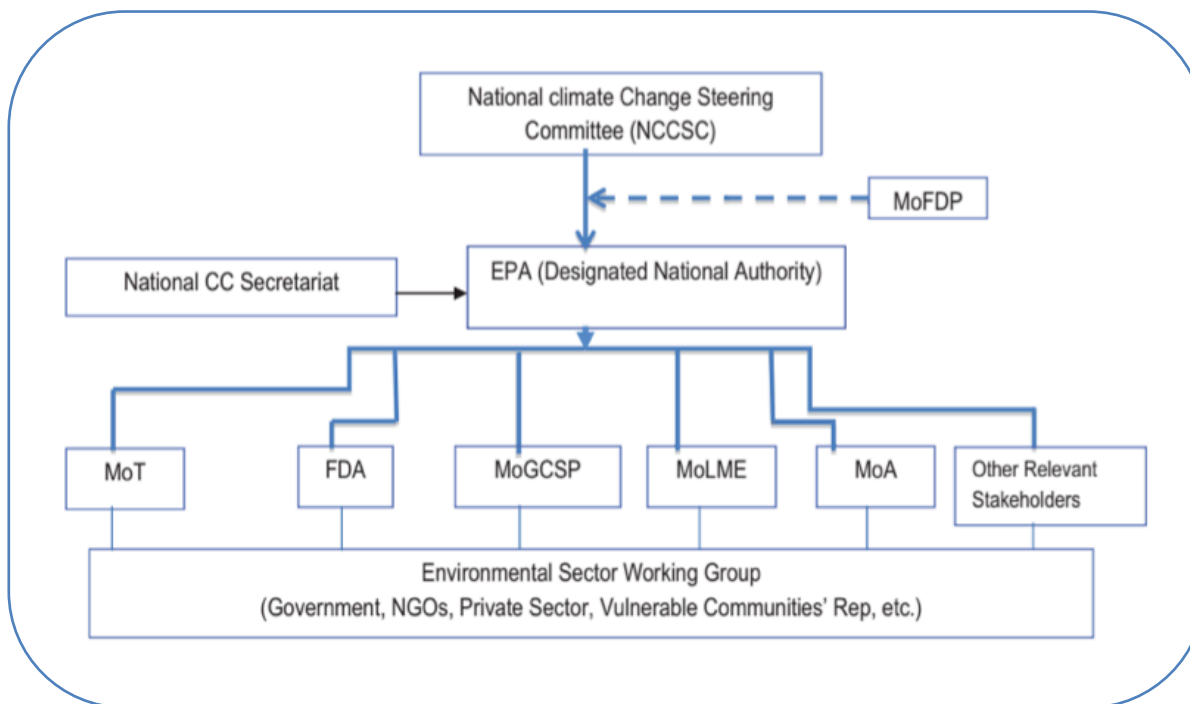


Figure 1: Structure de gouvernance/Dispositif institutionnel du système national de MRV.

La structure nationale de gouvernance de la MRV autorise uniquement l'APE à rendre compte de toutes les activités liées à la MRV climatique aux organismes internationaux chargés de la lutte contre les changements climatiques. Les divers ministères et organismes susceptibles de procéder à la mesure et/ou au suivi ainsi qu'aux estimations des émissions n'ont pas le pouvoir de communiquer des résultats ou de faire rapport aux organismes internationaux, sauf par le biais de l'APE.

4. LES ACTIVITÉS DE MRV AU LIBÉRIA

4.1 Mesure, gestion des données et rapports

Inventaire national des émissions de GES

L'APE comporte en son sein une unité des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des activités liées à la lutte contre les changements climatiques, qui est responsable des activités liées à la préparation des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports nationaux d'inventaire de la République du Libéria dans le cadre de la CCNUCC. Le Groupe est également chargé d'assurer le suivi des activités/projets liés aux changements climatiques et leur exécution au Libéria dans le cadre de l'APE (voir Annexe).

En 2013, le Libéria a communiqué, dans le cadre du dispositif international de MRV, sa communication nationale initiale (CNI) et, dans la présente communication, son inventaire national des émissions de GES dans le cadre de la communication. La CNI est suivie de la première contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du Libéria, dont l'inventaire des émissions de GES est estimé dans le cadre de la CPDN.

Le Libéria travaille actuellement à l'élaboration de son premier rapport biennal actualisé et de sa deuxième communication nationale à soumettre à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2020/2021.

Méthodologie : Méthodologie 2006 du GIEC pour tous les secteurs : énergie, transports, IPPU, UTCATF, agriculture et déchets.

Fiabilité de l'information : Transparent et fiable ; une équipe de groupes de travail techniques et de consultants nationaux composée de différentes institutions est chargée du suivi de cet inventaire.

4.2 Programme de réduction des émissions de GES

Programme REDD+

Depuis 2016, le Libéria met en œuvre le programme REDD+ dans le cadre du Projet sur le secteur forestier au Libéria et du mécanisme de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, financé par le gouvernement norvégien et la Banque mondiale. Le programme REDD+ vise à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des terres grâce à une gestion durable des forêts.

L'Office du développement forestier (FDA) coordonne la mise en œuvre du programme REDD+ avec d'autres institutions gouvernementales telles que l'APE, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Mines et de l'Énergie (MME), l'Institut de statistiques et d'information géographique (LISGIS) du Libéria et les administrations foncières du Libéria (Liberia Land Authorities).

Le FDA, dans le cadre du dispositif national de MRV, a entrepris avec LISGIS le volet mesure, estimation et intégration de l'information sur le niveau d'émission forestière de référence (FREL) du programme REDD+ et par l'intermédiaire de l'EPA, a soumis le 30 décembre 2019 à la CCNUCC son FREL pour une évaluation technique internationale, attendue en mars 2020.

Méthodologie : Méthodologie du GIEC pour 2006 avec approche de niveau 2 avec données spécifiques au pays.

Fiabilité de l'information : Transparent et fiable : des équipes d'experts nationaux et internationaux (FAO) en matière de changement climatique et de MRV ont piloté la mise en place du FREL.

4.3 Registre REDD+

La politique et stratégie nationale de riposte du Libéria face au changement climatique prévoient la mise en place d'un registre et d'un système de comptabilisation du carbone dans le cadre des stratégies d'atténuation dans les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage.

Actuellement, l'Office de développement forestier (FDA) élabore un registre REDD+ destiné à l'enregistrement et à la comptabilisation du carbone. Le FDA a engagé un consultant international, qui a effectué un état des lieux devant servir

à l'élaboration et la construction du registre et du système de comptabilisation du carbone du Libéria.

Le registre REDD+ est envisagé par rapport à l'ambition du Programme de réduction des émissions du Libéria (ERP), dans le cadre du programme REDD+, qui est de concevoir en outre un modèle à grande échelle pour un développement économique durable dans les zones forestières du Libéria. L'appui fourni et les paiements liés aux résultats au titre de la REDD+ sont considérés comme des incitations, des moyens d'atteindre les objectifs environnementaux et de développement : encourager une transition vers des pratiques durables d'utilisation des terres, réduire la pauvreté, gérer les ressources naturelles au profit de tous, préserver la biodiversité et, enfin, surtout, lutter efficacement contre le changement climatique. Outre le fait de produire un impact mesurable et vérifiable en termes d'atténuation, ces pratiques doivent s'aligner sur le programme de développement durable du Libéria, dont l'objectif est d'améliorer les moyens de subsistance en créant des revenus et des emplois sans détruire la source de cette richesse, c'est-à-dire les forêts et les ressources naturelles des terres boisées.

5. ANALYSE DES FORCES, DES FAIBLESSES, DES OPPORTUNITÉS ET DES MENACES (SWOT) DE L'ACTIVITÉ DE MRV

L'analyse SWOT présentée ci-dessous s'est appuyée sur les conclusions de l'enquête de haut niveau (voir annexe 1 et similaire à l'enquête en ligne) menée entre les parties prenantes de la MRV et sur quelques études documentaires sur le terrain ponctuée d'entretiens informels avec des collègues professionnels travaillant dans le système de MRV climatique.

Figure 2 : Analyse SWOT.

Sujets relatifs au système de MRV climatique	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Cadre réglementaire de la MRV				
Les lois nationales soutenant l'activité de MRV	Le parlement libérien a adopté en 2018 une loi relative à la politique nationale et stratégie de lutte contre les changements climatiques.	La législation nationale existante sur les changements climatiques est de nature générique et ne donne pas de détails sur les activités spécifiques à la MRV.	Le gouvernement pourrait s'appuyer sur les lois et règlements nationaux existants sur le climat et l'environnement ainsi que sur les règlements internationaux relatifs à la MRV pour légiférer sur les	Le caractère générique de la législation existante sur la MRV climatique pourrait conduire à l'absence d'institutionnalisation du système de MRV et de
Réglementation infranationale pour l'activité de MRV		Pas de réglementation pour les activités de MRV au niveau infranational.	réglementations nationales pour toutes les activités de MRV tant au niveau national qu'au niveau infranational, y compris dans le secteur privé.	coordination dans les secteurs public et privé pour y inclure les échelons infranationaux.
Réglementation relative à la MRV dans le secteur privé	La réglementation nationale appelle à la participation du secteur privé dans le système de MRV climatique.	Pas de réglementation sectorielle.		

Critères minimum de la MRV		Aucun critère minimum connu pour la mise en œuvre de la MRV.	
Réglementation relative au registre des émissions du secteur privé		Aucune réglementation concernant le registre des émissions du secteur privé au Libéria.	The development of the REDD+ registry could boost the development of regulations for both public and private sector emission trading and others related activities.
Réglementation relative au registre des réductions d'émissions (MAAN, échanges de droits d'émission, autres)	Amélioration continue du registre REDD+ et de la réglementation.	Il n'existe pas de règlement sur le registre de réduction des émissions pour les MAAN et autres.	

Sujets relatifs au système de MRV climatique				
	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Dispositif institutionnel de la MRV				
Mécanismes de coordination de l'activité de MRV	Au niveau national, la politique et stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques met en place un mécanisme de coordination de la lutte contre les changements climatiques pour le suivi, la notification et la vérification des activités liées à la MRV telles que l'inventaire des	Bien qu'il existe une législation visant à renforcer la coordination, on constate effectivement un manque de coordination entre les ministères et les organismes.	Examiner, définir ou adapter les lois se rapportant aux activités liées à la MRV afin d'établir et de renforcer des mécanismes de coordination robustes pour une mise en œuvre sans heurts du système de MRV aux niveaux national et infranational	Le manque de capacités techniques nationales et d'appui budgétaire au système de MRV climatique pourrait conduire à des insuffisances dans la notification de la MRV et à une faiblesse du système de MRV pour faire face aux changements

	GES, les mesures d'atténuation et l'adaptation, y compris le secteur privé		impliquant le secteur privé, avec des rôles et des responsabilités clairement définis.	climatiques.
Dispositifs institutionnels liés à la MRV	Au niveau national, dans le secteur public, il existe de nombreuses institutions participant à l'activité ou au dispositif de la MRV, y compris les institutions publiques et privées.	Au niveau infranational, il n'y a pratiquement pas d'institutions impliquées dans le dispositif de MRV.		
Capacités techniques	Il existe en partie des capacités techniques dans les institutions publiques.	Des capacités techniques limitées pour la mise en œuvre complète des activités de MRV.		
Des ressources humaines dotées des capacités techniques.		Des ressources humaines techniques spécialisées limitées pour mettre en œuvre indépendamment toutes les activités de MRV.		
Ressources économiques pour les systèmes de MRV		Des ressources économiques limitées ou insuffisantes	Renforcer les capacités nationales en ce qui concerne les cadres	
Gestion des informations sur la MRV au niveau institutionnel		Gestion de l'information sur la MRV inexistante ou limitée au niveau institutionnel. Il y a un manque de structure de gestion de	internationaux de MRV par le biais de formations au titre de la CNUCC et de sessions techniques dans les pays afin de promouvoir la pleine capacité des	

		l'information pour améliorer la collecte et la gestion des données sur la MRV.	institutions à mettre en œuvre la MRV avec des appuis budgétaires nationaux.
Documentation (tels que des manuels, des procédures, des SOP) pour les activités continues de MRV.		Il y a un manque total de documentation pour guider les activités liées à la MRV et pour aider à la transition en cas de changements au sein de l'administration.	

Sujets relatifs au système de MRV climatique	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Mesure, gestion et communication des données				
Méthodologies de MRV	Les inventaires nationaux de GES et le niveau de référence des émissions des forêts utilisent les exigences de la CCNUCC en matière de notification, telles que les lignes directrices du GIEC.	Il n'existe pas de méthodologie propre au pays pour les activités de MRV.	L'expérience de la coordination du programme REDD+ pourrait être utilisée pour les institutions du système national de MRV afin d'améliorer la mise en œuvre aux niveaux national et infranational.	L'absence de procédures établies ou adoptées pour les méthodes de MRV, la collecte, le partage et la gestion des données, le CQ/AQ, pourrait donner lieu à des rapports non transparents et inexacts.
Transparence dans l'application des méthodologies	Il y a une transparence dans les différents rapports tels que la première communication nationale, la contribution nationale prévue,			

	etc.			
Procédures définies pour la collecte et la gestion des données		Aucune procédure nationale définie pour la collecte, le stockage et la gestion des données.		Tirer parti de l'expérience d'autres pays pour examiner et renforcer le système de MRV existant dans le pays.
Procédures définies pour le contrôle de la qualité et l'assurance et l'analyse de la qualité		Aucune procédure/directive définie de contrôle de la qualité et d'assurance qualité pour la gestion des données.		Tirer parti de la procédure du GIEC pour élaborer une procédure propre au pays en matière de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité pour la collecte et la gestion des données.
Les informations du système de MRV communiquées sont comparables	L'utilisation des prescriptions FCCC en matière de notification suppose une procédure de comparabilité.	Aucune procédure propre au pays pour évaluer la comparabilité des rapports.		

5.1 MRV Besoins institutionnels et lacunes pour la pleine mise en œuvre des activités de MRV au Libéria

Le tableau ci-dessous présente les besoins et les lacunes existants identifiés dans la structure MRV au Libéria.

Figure 3 : Besoins/lacunes identifiés dans le système de MRV.

Besoins/lacunes identifiées dans le système de MRV	Besoins existants	Besoins non existants
Manque de ressources économiques.	✓	
Absence de données d'entrée fiables et de schémas de traçabilité	✓	
Manque d'infrastructure de données et de technologies de l'information permettant de maintenir et d'échanger/partager les données.	✓	
Absence d'une coopération et d'une collaboration améliorées avec les autres institutions publiques	✓	
Absence de directives gouvernementales officielles (normes, méthodologies, procédures, etc.).	✓	
Manque de professionnels dûment formés et expérimentés au sein des institutions	✓	
Manque de professionnels dûment formés et expérimentés dans les entités externes avec lesquelles leurs institutions coordonnent le travail de MRV	✓	
Nécessité de mettre au point des informations et des approches méthodologiques pour assurer le suivi des initiatives d'atténuation, telles que des règles de comptabilisation, la situation de référence, le statu quo et le cadastre des sources d'émission	✓	
Nécessité de renforcer/consolider la capacité de l'institution en ce qui concerne sa participation au système de MRV et aux dispositifs institutionnels avec d'autres organisations publiques et/ou privées.	✓	
Nécessité de convenir d'un plan de travail et de procédures devant régir le système de MRV.		✓
Nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des protocoles de notification (instruments juridiques) à l'intention des acteurs sectoriels qui doivent faire un suivi et notifier leurs émissions de GES aux autorités	✓	
Nécessité de former les parties prenantes dans les secteurs de la MRV des GES	✓	
Nécessité de convenir d'un budget carbone pour chaque secteur	✓	

6. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR RENFORCER L'ACTIVITÉ DE MRV CLIMATIQUE AU LIBÉRIA

6.1 Recommandations concernant l'activité de MRV au Libéria

Compte tenu de l'analyse SWOT et de l'enquête de haut niveau (voir annexe 1), les recommandations suivantes sont proposées pour renforcer les activités de MRV du Libéria aux niveaux national et infranational (figure 4).

Figure 4 : Recommandations proposées pour les activités de MRV.

Activité de MRV	Recommandations proposées
Cadre réglementaire de la MRV	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des règlements nationaux portant spécifiquement sur la MRV climatique afin de définir des critères pour l'activité de MRV tant au niveau national qu'au niveau infranational, secteur privé inclus, afin d'améliorer la communication d'informations transparentes, comparables et vérifiables; 2. Mettre au point une plateforme en ligne pour la notification des émissions et des réductions de GES qui permet d'assurer un suivi de toutes les activités de MRV aux niveaux national et infranational, secteurs public et privé compris; 3. Édicter des politiques ou adopter des règlements pour renforcer la coordination des institutions de MRV à tous les niveaux.
Dispositif institutionnel de la MRV	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités nationales en matière d'activité de MRV afin de renforcer le suivi continu des émissions et des réductions de GES; 2. Favoriser l'augmentation des ressources humaines compétentes exclusivement dédiées aux systèmes de MRV; 3. Élaborer des procédures, des manuels, etc., liés à l'activité de MRV pour faciliter les transitions gouvernementales et la production de rapports.
Mesure, gestion et communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer, instituer des règlements et adopter des approches ou des méthodologies nationales pour la collecte, le traitement et la gestion des données sur la

des données	MRV, y compris le contrôle et l'assurance de la qualité.; 2. Encourager le développement des capacités nationales dans les différentes institutions chargées de la MRV pour l'établissement et la communication des inventaires de GES et autres.
--------------------	--

6.2 Recommandations pour l'activité MRV en Afrique de l'Ouest

L'enquête de haut niveau révèle que les parties prenantes de la MRV sont d'avis que pour une mise en œuvre efficace des activités liées à la MRV climatique en Afrique de l'Ouest, les recommandations suivantes sont recommandées :

1. Établir un consensus sur le format et les informations techniques nécessaires pour exprimer les nouvelles CDN afin d'éclairer et d'appuyer les négociations des pays d'Afrique de l'Ouest dans le cadre du processus de la CCNUCC (c'est-à-dire sur les points inscrits à l'ordre du jour du Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris).
2. Définir des approches méthodologiques communes et cohérentes pour suivre, communiquer et comparer les inventaires de GES et les initiatives d'atténuation dans les pays d'Afrique de l'Ouest.
3. Collaborer à la sélection d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour évaluer le succès de la mise en œuvre de systèmes de MRV compte tenu du nouveau régime international de lutte contre les changements climatiques.
4. Établir et adopter à travers un débat participatif un budget carbone de l'Afrique de l'Ouest par pays et par secteur, c'est-à-dire le niveau de réduction des émissions et la trajectoire des émissions.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

An Act Adopting the Environment Protection and Management Law of The Republic of Liberia (2002). PUBLIÉ PAR L'AUTORITÉ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, Monrovia (Libéria), 30 avril 2003

Agence de protection de l'environnement (2018). National Policy and Response strategy on climate change. Republic of Liberia

Protocole de Kyoto (1998). Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. NATIONS UNIES

Communication nationale initiale du Libéria (2013) — Communication initiale du Libéria à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <https://unfccc.int/resource/docs/natc/lbrnc1.pdf>

Accord de Paris (2015). ACCORD DE PARIS. NATIONS UNIES

ANNEXE

[Initiatives MRV climatiques au Liberia](#)

[Enquête complète sur les systèmes MRV au Liberia](#)